

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES QUARTIERS

Contrat de Ville de Saint-Lô 2015-2023

Le contrat de ville de Saint-Lô 2015-2023 : une forte mobilisation partenariale entre l'État, Saint-Lô Agglo et la ville de Saint-Lô



C'est au titre de la compétence obligatoire « politique de la ville », que Saint-Lô Agglo porte depuis 2015 le contrat de ville en copilotage avec la ville de Saint-Lô et l'État.

Le contrat de ville de Saint-Lô a été signé le 28 septembre 2015 pour une durée de 5 ans, par 16 partenaires qui s'engagent à mobiliser le droit commun sur les quartiers identifiés.

État | Ville de Saint-Lô | Saint-Lô Agglo | Tribunal de Grande Instance | Conseil régional | Conseil départemental | Rectorat d'académie | Inspection d'académie | Agence régionale de la santé | Caisse des dépôts | Caisse d'allocations familiales | Pôle emploi | Manche Habitat | Chambre de métiers | Chambre de commerce et d'industrie | Mission locale.

2 quartiers sont concernés par cette politique publique sur le territoire :

La Dollée (*en rouge sur la carte*)

Le Val Saint-Jean (*en vert sur la carte*)



Pilier « Cohésion sociale »

Soutenir les projets pédagogiques des écoles
 Élaborer un Projet éducatif social local (PESL)
 Renforcer la présence du livre et de la lecture sur les 2 quartiers en développant les synergies entre les 2 centres sociaux et la médiathèque
 Développer l'offre de services pour la garde des enfants
 Mettre en place un atelier « santé-ville »

Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Mener des travaux d'amélioration et de remise aux normes des logements sociaux
 Mettre en place une gestion urbaine de proximité
 Organiser des manifestations au sein des quartiers

Pilier « Emploi et développement économique »

Faire des maisons de quartier et des centres sociaux des lieux de 1ère information
 Créer un "Citélab"
 Créer une coopérative d'activités et d'emplois

Les conseillers citoyens du Val-Saint-Jean et de la Dollée

La création d'un conseil citoyen par quartier prioritaire est inscrite dans la loi du 21 février 2014. Le principe de co-construction avec les habitants est une ambition forte de la politique de la ville. Les conseils citoyens sont associés à toutes les étapes d'élaboration et de suivi du contrat de ville. Ils sont le relais de la parole des habitants.

Les conseils citoyens des deux quartiers prioritaires de Saint-Lô ont été créés en 2016. Il a été fait le choix d'un portage par les centres sociaux de chaque quartier, qui gèrent, en conséquence, les moyens matériels de fonctionnement.

Depuis 2021, deux agents de médiation en convention adulte-relais ont été embauchées par la ville de Saint-Lô. L'accompagnement et l'appui qui est apporté permet de renforcer l'action des conseils citoyens des deux quartiers et de faciliter l'appropriation des outils de la politique de la ville pour les habitants et les conseillers citoyens.

URL de la page : <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/contrat-de-ville-de-saint-lo-2015-2023>

[ACCÉDER À LA PAGE INTERNET DÉDIÉE AUX MÉDIATEURS](#)



L'appel à projets annuel

En 2022

28 dossiers ont été déposés sur DAUPHIN. Les demandes de subventions au titre de la politique de la ville s'élèvent à 278 336€.

La dotation de l'État 2022 pour le contrat de ville de Saint-Lô est de 154 577€.
Parmi les 28 dossiers 19 sont des renouvellements et 9 de nouvelles actions :

- 19 actions cohésion sociale
- 4 actions emploi et développement économique
- 5 actions cadre de vie et mobilité

en 2020

28 dossiers ont été déposés, 22 ont été financés.

Enveloppe ANCT : 181 625 € (Bop 147)

Cohésion sociale - 19 actions

apprendre à prendre soin de soi – La MADO : aide et soutien auprès d'adolescents et de leurs parents pour apprendre à prendre soin de soi.

initiation aux échecs – Association Cercle Échecs Agneaux-Saint-Lô : Initiation aux échecs et aux maths au sein des collèges.

Emploi et développement économique - 4 actions)

chaîne « éco de l'Agglo » - La Mission Locale : animation d'un web média par les jeunes de la Mission Locale. Émissions autour de l'actualité de l'emploi, des entreprises et du développement économique de Saint-Lô Agglo.

réseau de soutien et de recherche d'emploi – L'Étape : accompagnement de 12 personnes sur une période de 3 mois vers un retour à l'emploi.

Cadre de vie - 5 actions

à la découverte de la biodiversité – Centre d'initiative à l'Écocitoyenneté : proposer à des enfants la découverte de la biodiversité, de leur lieu de vie et pour devenir écocitoyen.

favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires – Mobilité Emploi Service : mise à disposition de scooters ou voiture aux habitants des quartiers prioritaires avec des tarifs privilégiés.

en 2019

25 dossiers ont été déposés, 24 ont été financés.

Enveloppe CGET = 131 000 € (Bop 147)

Cohésion sociale - 16 actions

incitations à la pratique sportive féminine – ASPTT : sport santé dans les écoles, initiations handfit, tournois inter-écoles
expression citoyenne – Centre social Mersier : ateliers ciné débats, théâtre radiophonique, actions journalistiques, café pop culturel, sensibilisation aux réseaux sociaux ...

Emploi et développement économique - 5 actions

réseau de soutien et de recherche d'emploi – L'Étape : accompagnement de 12 personnes sur une période de 3 mois vers un retour à l'emploi

en route vers l'entreprise – La Mission Locale : parcours individuel pour 50 jeunes, décrypter l'environnement des entreprises, les compétences interprofessionnelles et les compétences numériques

Cadre de vie - 4 actions

ateliers vélo mobile – Asso V'lo : réparation et informations sur les usages du vélo

ressourcerie éphémère – Tritout solidaire : ateliers sur l'éco-consommation et de sensibilisation à la réduction des déchets

CONTACT



AGENT SAINT-LÔ AGGLO

**Julia LEFORESTIER-
POULAIN**

**Responsable du service de
développement et d'appui
aux communes**

02 14 16 30 33

Courriel



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00